

NOUVELLE-ZELANDE – Moratoire en discussion

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2000

Une Commission sur les Modifications Génétiques a été créée pour examiner les avantages et inconvénients des OGM. Un moratoire volontaire sur la dissémination d'OGM dans l'environnement devrait être négocié entre le gouvernement et l'industrie. La Ministre de l'Environnement et de la Biosécurité, Marian Hobbs, précise que "si les personnes ne jouent pas le jeu, nous légiférerons pour imposer un moratoire". Hobbs note aussi que le gouvernement veut s'assurer qu'aucun OGM ne soit disséminé dans l'environnement avant que la Commission ait rendu ses conclusions.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/nouvelle-zelande-moratoire-en-discussion/